



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conditions d'accès

Question écrite n° 45299

Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes formulées par les pédiatres libéraux quant au libre accès à leurs cabinets. Il lui demande de lui préciser si les pédiatres libéraux sont soumis aux mêmes règles d'accès que les autres spécialistes.

Données clés

Auteur : [M. René Couanau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45299

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 3027

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)